



Association Sportive du Golf de PESSAC

Association loi 1901 N° W332011875 du 28 juillet 1989

Identifiant SIREN : 379 606 858

Siège Social – Golf de Pessac Rue de la princesse 33600 PESSAC

asgolfdepeessac@gmail.com - www.asgolfdepeessac.com

CHARTRE SPORTIVE

Cette Charte est établie conformément à l'article 5 du règlement intérieur. Elle définit les règles de sélection, les droits et devoirs à respecter par les représentants de l'Association en compétitions. Dans son annexe, sont précisés les avantages consentis par l'ASGP et la direction du golf pour les membres des équipes, ainsi que les conditions de participation aux frais en compétition.

Vous êtes abonné(e) du golf de Pessac, membre et licencié(e) de l'ASGP et faites partie des meilleures joueuses et joueurs de notre club. A ce titre, L'Association Sportive vous assiste pour pratiquer votre sport et représenter notre club dans les meilleures conditions possibles, que ce soit dans les compétitions par équipe ou individuelles.

En tant que premiers représentants de notre club, l'Association Sportive attend de vous une conduite exemplaire et que vous contribuiez au développement sportif du golf au sein de notre club.

SELECTION DES MEMBRES

Tout joueur/joueuse sélectionné(e) doit manifester sa motivation et sa volonté de joueur en équipe et œuvrer pour être un modèle de référence dans le club, plus particulièrement vis-à-vis des jeunes golfeuses et golfeurs.

Pour chaque compétition, la sélection est effectuée par une commission composée du Président de la Commission Sportive, du capitaine d'équipe, son adjoint, ainsi que de l'enseignant et du coach mental lorsqu'ils suivent l'équipe en entraînement.

Elle prend en compte les éléments suivants :

- La capacité du joueur/joueuse à privilégier une stratégie d'équipe plutôt qu'individuelle
- L'esprit sportif et la combativité
- La forme tant physique que technique à l'approche de l'épreuve
- Les résultats obtenus lors des compétitions extérieures en Grands Prix ou autres en Stroke Play
- L'expérience du joueur en compétition par équipe
- L'index
- La disponibilité aux dates des différentes compétitions

SELECTION DU CAPITAINE

Sur proposition de la Commission Sportive, dont le capitaine sera membre, après concertation avec les joueurs, le capitaine d'équipe est nommé par le Bureau exécutif.

Il organise :

- La formation et l'entraînement : convocation, contrôle de présences, suivi de participation des équipiers
- Les déplacements, avec la préparation et la recherche de l'hébergement, l'estimation des coûts de déplacements...



Association Sportive du Golf de PESSAC

asgolfdepessac@gmail.com - www.asgolfdepessac.com

- La gestion financière : devis, préparation des fiches de prévision, fiche d'activité avec justificatifs pour les remboursements...

Il rend compte au Bureau exécutif de l'Association :

- Des résultats de l'équipe,
- De tout élément, compte rendu, photos, nécessaire à l'information de tous les Membres de l'Association.

LES DROITS

Aide de l'Association pour la participation aux Grands Prix et championnats individuels en fonction des critères développés dans l'annexe jointe à la charte sportive.

Dotation d'un équipement club, pull, polo, dont les conditions d'attribution sont définies dans l'annexe jointe à la présente charte.

En fonction de critères définis annuellement avec la commission sportive, le gestionnaire du golf peut proposer des avantages tarifaires d'abonnement, ainsi qu'une dotation en seaux de balles de practice.

LES DEVOIRS

1) *S'impliquer dans la vie du club, être au contact des membres de l'association et contribuer à la vie de l'association :*

- Consacrer du temps à l'École de Golf ; accompagner des jeunes dans leur apprentissage et leur évolution
- Participer aux opérations de promotion du golf organisées par l'association
- Participer au Grand Prix et Championnat de l'AS, à un maximum de compétitions du club
- Participer aux entraînements collectifs prévus par la Commission sportive
- Se rendre disponible pour les compétitions par équipe

2) *Avoir l'esprit club et l'esprit d'équipe :*

- Se conformer aux décisions de son capitaine d'équipe ou de son adjoint ; respecter toute personne œuvrant dans le club, l'association ou en compétition
- Se battre pour les résultats de l'équipe
- Aider et soutenir ses coéquipiers
- Être présent à l'Assemblée Générale

3) *En tous lieux, avoir un comportement et une tenue irréprochables*

Je reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement des équipes sportives du Golf de Pessac énoncées dans la « Charte Sportive » ; je m'engage à les respecter et tout mettre en œuvre pour être performant(e) tout au long de l'année lors des grands rendez-vous sportifs. La participation à une compétition par équipe implique que le joueur a accepté cette charte sportive même si il ne l'a pas signée

Fait à Pessac, le

Joueur/Joueuse (NOM – prénom) :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :